

## Albert-Kahn, musée et jardins

### CONDITIONS GENERALES DE CESSIONS DE DROITS DES FILMS ET DES PHOTOGRAPHIES DU MUSEE ALBERT-KAHN

#### Préambule

Propriété du Département des Hauts-de-Seine, le musée Albert-Kahn de Boulogne-Billancourt est entièrement dédié à l'œuvre de ce banquier philanthrope.

Albert Kahn a notamment organisé et financé des expéditions photographiques et cinématographiques pour créer les "Archives de la Planète".

Cette collection exceptionnelle de films et d'autochromes, témoigne des mutations et des modes de vie du début du vingtième siècle.

L'essentiel du fonds est composé d'environ 100 heures de films (35mm, noir et blanc, muet), 1 heure de films couleur (procédé Keller-Dorian), 72 000 autochromes, premier procédé de photographie en couleurs (plus importante collection au monde) et de plus de 6 000 plaques stéréoscopiques (procédé photographique de représentation du relief, noir et blanc et autochrome).

Une base de données informatique, Fakir (Fonds Albert Kahn Informatisé pour la Recherche) permet au grand public de consulter les collections et les archives au fur et à mesure de leur numérisation. Une application spécifique, destinée à l'usage des professionnels de l'image et des chercheurs est consultable sur site.

Aujourd'hui, les Archives de la Planète et le musée Albert-Kahn constituent un ensemble homogène unique, reconnu comme tel. Cette œuvre et la qualité des services techniques du musée Albert-Kahn, représentent une source d'un intérêt avéré, tant pour les chercheurs et les universitaires que pour les professionnels de l'image et de la culture dans le monde entier.

La mission première du musée Albert-Kahn, assignée par le Conseil général des Hauts-de-Seine, est de conserver l'ensemble des collections et des archives pour permettre au plus grand nombre d'y accéder.

\*\*\*\*\*

En conséquence, et conformément aux législations en vigueur en France et aux accords internationaux concernant la propriété intellectuelle, le musée Albert-Kahn propose l'accès à ce fonds iconographique aux professionnels de l'image selon les modalités décrites ci-après.

Chaque séquence de film ou photographie provenant de ce fonds (à l'exception de certaines acquisitions ou donations postérieures) fait partie intégrante des collections

du musée Albert-Kahn et ne peut être exploitée séparément sans l'accord explicite du Département des Hauts-de-seine.

Tout manquement à cette obligation constitue un acte de contrefaçon et engage la responsabilité du contrefacteur ainsi que celle des diffuseurs.

Le Département des Hauts-de-Seine, en cas d'exploitation des photographies ou des films en violation de ses droits dus ou à son insu se réserve la possibilité d'obtenir réparation des préjudices subis par tous les moyens de droit, en France et partout où les conventions internationales sur la défense de la propriété intellectuelle s'appliquent, et ce auprès du contrefacteur ou des diffuseurs, sans limitation dans le temps.

### **Cession des droits d'utilisation des images et des films**

Les présentes conditions générales de cession ci-après désignées « CGC » régissent les conditions auxquelles le Département des Hauts-de-Seine concède au demandeur, ci-après désigné le « Cessionnaire » le droit de reproduire ou de représenter les films et les photographies appartenant aux fonds du musée Albert-Kahn, ci-après désignés « Documents ».

Le seul fait de visualiser, d'utiliser ou d'acquérir des droits d'exploitation sur l'un des Documents du fonds Albert-Kahn, implique l'acceptation sans réserve et le respect de toutes les stipulations des présentes CGC.

### **Conditions de cession des Documents**

En application des présentes, seul est concédé au Cessionnaire un droit limité de reproduire, de représenter ou de s'inspirer des Documents provenant du musée Albert-Kahn. Cette licence est consentie à titre non exclusif, pour un usage limité, une durée déterminée et sur un territoire défini.

En aucun cas le Cessionnaire n'acquiert la propriété matérielle des Documents qui lui sont transmis par le musée Albert-Kahn et ce, quel que soit le support utilisé.

Les Documents concédés par le Département des Hauts-de-Seine en application des présentes le sont pour l'usage tel que mentionné sur le devis qui a été accepté par le Cessionnaire, l'accord bilatéral spécifique ou la facture émise par la Paierie départementale des Hauts-de-Seine. Toute autre utilisation ou réutilisation des Documents concédés fera obligatoirement l'objet d'un nouvel accord suivi ou non d'une facturation complémentaire.

Le Cessionnaire s'engage à justifier l'utilisation de chacun des Documents provenant du musée Albert-Kahn. Chaque utilisation ou réutilisation des Documents, objets des présentes, donnera lieu au paiement de droits dont les principes et les montants sont approuvés par l'organe compétent du Département des Hauts-de-Seine tels que fixés dans la « grille tarifaire des droits de cession et des frais techniques ».

Le Cessionnaire s'engage à respecter les restrictions d'utilisation éventuelles qui accompagnent les Documents. Toute utilisation publicitaire ou à des fins de propagande politique est interdite sans l'accord préalable écrit du musée Albert-Kahn.

Toute cession, rétrocession, revente ou prêt à un tiers des Documents est rigoureusement interdit, sauf autorisation expresse du Département des Hauts-de-Seine.

La cession des droits de Documents est réalisée à titre non exclusif, pour une durée déterminée et sur un territoire défini dans le contrat de cession à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Cessionnaire.

Le Cessionnaire s'engage à respecter les droits moraux des images ou des films, à ne pas détourner les Documents de leur caractère initial ou porter atteinte, directement ou indirectement, à la réputation du Département des Hauts-de-Seine - musée Albert-Kahn, en particulier en ce qui concerne l'interprétation qui peut être faite des images utilisées.

Le Cessionnaire est seul responsable des conditions dans lesquelles il exploite les Documents. Il s'engage à ne pas dénaturer les œuvres ni à les déformer dans leur forme et dans leur esprit. Il s'interdit toute intervention de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de reproduction des Documents, notamment la colorisation ou les recadrages.

### **Demande de reproduction et estimation des frais techniques (incluant les frais de recherche)**

Toute demande de la part du Cessionnaire fait l'objet de l'acquittement de droits de cession et de frais techniques spécifiques à la demande dont les montants sont calculés selon le barème en vigueur. Chaque demande émanant d'un professionnel de l'image fait l'objet d'un devis et d'un contrat de cession spécifiant toutes choses.

Toute demande de cession de droits d'un Document doit obligatoirement préciser l'utilisation prévue :

- *Nature du projet (livre, film, magazine, site Internet, etc.)*
- *Titre du projet*
- *Date de publication ou de diffusion envisagée*
- *Nombre d'exemplaires / territoire de diffusion / durée d'acquisition des droits*
- *Format de reproduction (couverture, pleine page, 1/2 page, 1/4 page, etc.)*
- *Nom et adresse de l'éditeur / du producteur*
- *Adresse de facturation et n° de TVA intracommunautaire*

Le prêt de Documents, ainsi que les frais techniques et frais de recherche, sont indépendants des droits dus pour l'utilisation de ces Documents à des fins de reproduction ou de représentation, comme il est précisé dans le barème en vigueur.

Tous les frais de transport, de douanes et d'assurance concernant les Documents, aller et retour sont à la charge du Cessionnaire.

### **Mise à disposition des Documents photographiques**

La mise à disposition des Documents photographiques, sous quelque forme que ce soit (fichiers numériques, tirages...) n'implique pas l'autorisation d'utilisation, de reproduction, de représentation ou d'inspiration.

La mise à disposition fait l'objet d'une facturation de frais techniques, indépendamment des droits d'exploitation des Documents photographiques.

Toute commande de Documents photographiques dits de travail implique la recopie de fichiers numériques basse définition barrés du copyright du musée Albert-Kahn.

Toute commande de Documents photographiques dits définitifs donne lieu à la réalisation d'un fichier haute définition trichrome (rvb) ou quadrichrome (cmyk). Toute mise à disposition de fichiers aux fins d'impression ou de réalisation de tirages est accompagnée d'un tirage auquel le Cessionnaire s'oblige à se référer afin de ne pas dénaturer le Document original.

Les Documents photographiques définitifs ne seront mis à disposition du Cessionnaire qu'après acceptation du devis établi par le service comptable du musée Albert-Kahn.

Sauf accord préalable du musée Albert-Kahn le Cessionnaire n'est pas autorisé à conserver en archive, sur quelque support que ce soit, les Documents photographiques transmis numériquement, sous forme de tirages ou via une plate forme de téléchargement (site internet ou ftp), au-delà de sept jours à compter de leur utilisation effective.

### **Mise à disposition des Documents filmés**

La mise à disposition des Documents filmés, sous quelque forme que ce soit (numérique, analogique...) n'implique pas l'autorisation d'utilisation, de reproduction, de représentation ou d'inspiration.

Elle fait l'objet d'une facturation de frais techniques, indépendamment des droits d'exploitation des Documents filmés.

Toute commande implique la recopie de Documents filmés time codés, livrés au format et sur le support vidéo qui aura été défini au moment de la commande.

Toute commande de Documents correspondant au montage définitif implique leur recopie avec incrustation à l'image du logo du musée Albert-Kahn ou tout autre logo correspondant aux Collections dont ils sont extraits. Le Cessionnaire s'oblige à les maintenir en état de telle manière qu'ils apparaissent clairement lors de la diffusion des Documents dans le programme réalisé.

Les Documents filmés correspondant au montage définitif seront tenus à disposition du Cessionnaire pendant une période de six mois ; passé ce délai, le musée Albert-Kahn procédera à leur destruction.

Le cessionnaire dispose d'un délai de trois jours à compter de la livraison des Documents filmés pour en vérifier la qualité technique. En cas d'utilisation des Documents par le Cessionnaire pendant le délai précité ou à l'expiration dudit délai, les Documents seront réputés acceptés par le Cessionnaire.

Les Documents filmés dits définitifs ne seront mis à disposition du Cessionnaire que sur acceptation du devis estimatif indiquant le tarif / minute sur lequel le montant des droits à acquitter sera calculé par le service comptable du musée Albert-Kahn.

### **Restitution des Documents mis à disposition et destruction des fichiers numériques**

Les Documents mis à disposition du Cessionnaire sous forme de tirages, CD, cassette vidéo ou DVD sont communiqués à titre de prêt pour une période de trois mois maximum. Passé ce délai et en l'absence de restitution, un droit de garde sera dû au Département des Hauts-de-Seine pour un montant de 5,00 € HT par jour de retard et par Document.

Ces Documents doivent être restitués au musée Albert-Kahn dans l'état où ils lui ont été confiés. Pour chaque Document détérioré ou perdu, il sera perçu par le musée Albert-Kahn une indemnité de détérioration ou pour perte de 20,00 € HT.

Les Documents sont la propriété pleine et entière du Département des Hauts-de-Seine. Les supports doivent être restitués au musée Albert-Kahn dans les délais convenus et en parfait état. Après utilisation ayant fait l'objet d'une autorisation et facturation, le cessionnaire s'engage à détruire les fichiers numériques transmis et s'interdit par conséquent d'en réutiliser les données.

### **Mentions obligatoires et crédits photographiques**

Toute reproduction ou représentation, sous quelque forme que ce soit, doit obligatoirement comporter les crédits photographiques et les mentions obligatoires, selon les indications spécifiées dans le contrat.

- Pour les Documents photographiques :

© Musée Albert-Kahn – Département des Hauts-de-Seine, *opérateur*, (N° inv.)  
Ce crédit doit être apposé de manière lisible en regard de la photographie et/ou dans la table d'illustration prévue à cet effet.

- Pour les films, outre l'incrustation du logo mentionnée ci-dessus :

© Musée Albert-Kahn – Département des Hauts-de-Seine, *opérateur* des Archives de la Planète

Ce crédit ou une mention simplifiée équivalente lisible doit apparaître au générique de fin.

L'absence de crédits, la non citation des sources, les erreurs de crédits ou, pour les Documents photographiques, les crédits groupés sans référence aux reproductions constituent automatiquement un préjudice pour le Département des Hauts-de-Seine, en ce qu'il favorise des utilisations ultérieures en contrefaçon de ses droits. Ce dernier se réserve le droit de se retourner vers le Cessionnaire pour demander réparation de ce préjudice.

### **Envoi des justificatifs d'utilisation des Documents**

Le Cessionnaire enverra obligatoirement un exemplaire du programme ou du support diffusé / édité au service de Cession de droits du musée Albert-Kahn, au plus tard dans le mois suivant la diffusion / édition.

Le Cessionnaire engage pleinement sa responsabilité concernant la conformité de la diffusion réelle en regard de la diffusion déclarée dans le devis ou le contrat de cession.

Le Département des Hauts-de-Seine pourra *a posteriori* demander tout justificatif de diffusion au Cessionnaire qui s'y oblige.

A cet effet, le musée Albert-Kahn peut réclamer tout justificatif de diffusion du programme ou du nombre d'exemplaires édités ainsi que le droit de contrôler, sous réserve d'un préavis de huit jours, les dits éléments au siège du Cessionnaire.

Pour tout écart constaté dépassant de plus de 5% la diffusion autorisée, résultant de facto en une situation de fausse déclaration de la part du Cessionnaire, le Département des Hauts-de-Seine se réserve le droit de demander réparation du préjudice subi devant les tribunaux compétents à l'encontre du Cessionnaire et/ou des diffuseurs incriminés.

Le Département des Hauts-de-Seine se réserve la possibilité de vérification sans limitation dans le temps.

### **Modalités de paiement**

L'adresse de facturation devra être précisée si elle diffère de l'adresse du payeur.

Les règlements sont effectués à réception du titre de recette émis par Monsieur le trésorier payeur départemental, accompagné d'un état des sommes dues (PRK) établi par le service comptable du musée Albert-Kahn.

Pour l'Étranger, le règlement doit impérativement être effectué par virement bancaire ou postal à l'ordre de la paierie départementale des Hauts-de-Seine, sur le compte :

IBAN FR63 3000 1009 3600 00A0 5000 130 - BDFEFRPPXXX.

Pour la France, il est possible de régler par chèque, à l'ordre du Musée Albert-Kahn.

Dans ce cas le règlement doit être adressé au : Musée Albert-Kahn - 14 rue du Port 92100 Boulogne.

### **Tarifs en vigueur**

Chaque utilisation des Documents, films ou images, objets des présentes donnera lieu au paiement de droits dont les principes et les montants sont approuvés par l'organe compétent du Département des Hauts-de-Seine tels que fixés dans la « grille tarifaire des droits de cession et des frais techniques ».

Cette grille est établie selon les principes légaux français régissant les droits applicables à la propriété intellectuelle, et en conformité avec les conventions internationales.

Elle est cohérente avec les principaux barèmes en vigueur dans les musées, centres de documentation, agences et autres organismes similaires.

### **Loi applicable et attribution de juridiction**

Tout litige, relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGC, doit être interprété conformément aux lois françaises et porté devant le tribunal compétent.

**Pour toute demande ou information complémentaire, merci de contacter :**



Albert-Kahn, musée et jardins  
10-14, rue du Port - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
<http://www.albert-kahn.fr/>

Frédérique LE BRIS  
T. : +33 (0)1 55 19 28 14  
F. : +33 (0)1 46 03 86 59  
[flebris-museekahn@cg92.fr](mailto:flebris-museekahn@cg92.fr)

Serge Fouchard  
T. : +33 (0)1 55 19 28 16  
F. : +33 (0)1 46 03 86 59  
[sfouchard-museekahn@cg92.fr](mailto:sfouchard-museekahn@cg92.fr)